

Jean-Marc Fonjallaz

La formation pratique selon INSOS: un développement à succès

Résumé

INSOS Suisse est l'organisation faitière des institutions suisses pour les personnes handicapées. Depuis 2007, elle offre un concept de formation bas seuil (formation pratique). Les premiers apprentis ont terminé leur formation l'été dernier. Une évaluation est en cours; les premiers constats sont encourageants et des propositions soutiennent son développement.

Zusammenfassung

INSOS Schweiz ist der Dachverband von Schweizer Institutionen, die sich für Personen mit einer Behinderung einsetzen. Seit 2007 bietet INSOS ein niederschwelliges Bildungsangebot (Praktische Ausbildung) an; die ersten Lehrlinge haben ihre Ausbildung im letzten Sommer abgeschlossen. Zurzeit wird eine Evaluation dieses Bildungskonzepts durchgeführt: Eine erste positive Bilanz und konstruktive Vorschläge unterstützen die Weiterentwicklung.

Rappel du contexte

La nouvelle Loi sur la formation professionnelle (2002) a développé des éléments essentiels pour les personnes en plus grandes difficultés. Il est dès lors possible d'obtenir une attestation fédérale de formation professionnelle (AFP) après un apprentissage de deux ans. Cette nouvelle voie – qui remplace la formation élémentaire – gagne en visibilité du fait notamment de la standardisation des objectifs et des plans de formation. En contrepartie, les exigences de réalisation ont augmenté: certains apprentis ne peuvent malheureusement pas répondre à ce niveau. Devant cette réalité, INSOS Suisse a décidé d'offrir une voie plus particulière aux jeunes en difficulté d'apprentissage. C'est ainsi que le projet «Formation pratique selon INSOS» est né.

Une standardisation... individualisée

Une formation «bas-seuil» exige une grande adaptabilité. C'est pourquoi la commission en charge de ce développement a très rapidement choisi de maintenir l'individualisation

des exigences de ce cursus. La population à laquelle cette formation est destinée comprend en effet des personnes qui ne peuvent pas – pour des raisons diverses – répondre à l'ensemble des exigences d'une formation de base. Un programme particulier doit dès lors être mis en place. C'est le rôle des institutions spécialisées. Des lignes directrices ont donc été édictées. La formation a été offerte aux institutions de Suisse et les premiers contrats internes ont pu être signés par des apprentis dès 2007. Les premières procédures de qualification ont eu lieu en été 2009 (après un premier test en 2008). A ce jour 80 institutions proposent de tels parcours. 39 métiers sont déjà disponibles, et les nouvelles offres ne cessent de parvenir à l'organisation faitière.

La formation professionnelle pour toutes et tous: une exigence de société

Parler de bas seuil équivaut à se poser la question de l'accessibilité. Jusqu'où notre société souhaite-t-elle proposer des mesures de formation professionnelle? Est-ce que tout le

monde y a droit? Ou doit-on faire des choix d'exclusivité, pour ne pas dire d'exclusion?

INSOS Suisse est de l'avis que chacun et chacune doit avoir la possibilité de suivre une formation professionnelle qui soit à la mesure de ses capacités. Une prise de position sur ce sujet a été rendue publique en mars 2009. Elle rappelle notamment que la statistique de l'aide sociale montre clairement que le manque de formation constitue l'un des principaux risques de pauvreté. Viser l'intégration des personnes handicapées doit dès lors passer par la formation professionnelle; c'est le seul moyen connu pour leur permettre – à terme – d'intégrer le monde du travail de façon durable.

Éviter des coûts et faciliter l'intégration: un enjeu de taille

Permettre à tout un chacun d'accéder à une formation professionnelle a indéniablement un coût. Celui-ci peut facilement être mis en exergue. Il est par contre plus difficile d'évaluer les bienfaits d'un tel investissement, puisqu'il s'agit d'une mesure préventive. INSOS Suisse est toutefois persuadé que cet investissement permettra d'économiser des coûts à moyen et long terme. Une analyse bibliographique réalisée sur mandat du Bureau fédéral de l'égalité pour les personnes handicapées (BFEH) révèle du reste qu'une formation augmente considérablement les chances de trouver un emploi sur le marché du travail (Pärli, Lichtenauer & Caplazi, 2008). Dès lors, privilégier l'accessibilité aux formations est un devoir de société. Non seulement pour une question d'égalité (bien que ce motif serait en lui-même suffisant et en cohérence avec la Constitution fédérale) mais également pour permettre à la société de vivre en équilibre. Les politiciens l'ont bien compris. Une interpellation au Conseil fédéral en juin 2007 portant précisément

sur ce sujet a en effet été signée par certains d'entre eux – avec la Conseillère nationale Pascale Bruderer (Postulat: Intégration professionnelle des personnes handicapées, 22 juin 2007). Mme Bruderer ne peut être plus claire:

«L'intégration est un processus qui va dans deux sens: la volonté et la capacité d'intégration de l'environnement sont tout aussi déterminantes que celles de la personne concernée. Le droit à se déterminer librement, la confiance et la compréhension réciproques, l'égalité et le libre accès à la vie publique sont autant d'éléments qui jouent un rôle fondamental. Rendre la seule LAI responsable de l'intégration, c'est à l'évidence attendre trop de cette assurance sociale importante. Il faut donc examiner la possibilité de prendre des mesures allant plus loin, qui renforceront et amélioreront les succès attendu de la 5e révision de l'AI en matière d'intégration. L'exécution du présent postulat peut se recouper avec celle du postulat Suter no 07.3262, qui exige une analyse de la législation en termes d'adéquation aux besoins des personnes handicapées, mais doit se concentrer sur les conditions d'intégration professionnelle et mettre en évidence, entre autres, les champs d'action concrets dans les domaines politiques cités dans le postulat.»

Offrir une alternative... et l'évaluer

En développant la formation pratique, INSOS Suisse participe à cette volonté d'intégration de manière pragmatique. Bien que les initiants en aient été persuadés dès le départ, cela ne suffit pas pour en faire un élément bénéficiant de suffisamment de légitimité. Des contacts ont donc été pris avec les instances fédérales concernées, et des discussions se sont engagées avec l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) et avec

l'Office fédéral de la formation et de la technologie (OFFT). Des rencontres ont également eu lieu avec l'Union suisse des arts et métiers (USAM), la Conférence suisse de la formation professionnelle (CSFP) et l'Union patronale suisse. Toutes ces instances se sont montrées intéressées, relevant que la question de l'intégration des personnes avec un handicap est un défi majeur de société. Dans ce sens, l'accueil a été très favorable; les discussions se poursuivent. Une évaluation par une instance officielle a par ailleurs été décidée, financée par l'OFAS.

Une démarche proactive:

l'évaluation du concept

C'est la «Interkantonale Hochschule für Heilpädagogik» (HfH) de Zurich qui a été désignée pour réaliser cette étude. Un rapport intermédiaire a d'ores et déjà été édité, duquel il est possible de relever certains éléments prégnants. (Voir aussi l'article de Häfeli & Hofmann dans ce numéro. Remarque de la rédaction.)

Des satisfactions importantes

Les membres d'INSOS Suisse qui utilisent ce concept se sont déclarés très satisfaits des documents de base mis à leur disposition, et le choix du groupe de travail de couvrir l'ensemble de la procédure a été salué.

Un référentiel confirmé

Les lignes directrices rappelant le contexte général ainsi que le cadre global d'application ont été éditées (elles servent de base à l'ensemble de la démarche). La formation pratique selon INSOS est prévue pour une période de deux ans. Elle peut être prolongée ou raccourcie d'une année. Actuellement, seules les institutions membres d'INSOS peuvent demander une reconnaissance formelle.

Une formation scolaire intégrée

L'enseignement de la culture générale est prévu à raison de quatre heures par semaine. Le sport s'y rajoute. Certains cantons acceptent que cet enseignement soit donné dans le cadre des écoles officielles: ainsi en va-t-il de la formation des aides-menuisiers FPra en ville de Berne. Le canton de Vaud a prévu cette possibilité dans sa nouvelle loi sur la formation professionnelle (2009). Une école a été spécialement créée dans le Canton d'Argovie par un groupement d'institutions. Toutes ces initiatives démontrent la volonté de rechercher la plus grande intégration possible de cette voie de formation dans le système courant de la formation professionnelle.

Il faut relever encore que les cours de connaissance professionnelle sont compris comme intégrés dans la pratique. L'expérience montre en effet que – dans cette voie de formation – les résultats sont bien meilleurs avec ce modèle.

Une intégration plus difficile

Les premiers résultats de l'enquête montrent qu'un tiers des apprentis ayant terminé leur formation sont parvenus à obtenir une place sur le marché libre de l'emploi. Les deux tiers restants ont trouvé une place dans un atelier protégé. Si ce résultat a été jugé quelque peu décevant par les personnes concernées par la mise en place du concept, deux facteurs permettent toutefois de relativiser cet état de fait.

L'étude de Kammermann & Hofmann (HfH) (2009) sur la formation professionnelle de deux ans avec attestation montre à l'évidence qu'un temps d'adaptation reste nécessaire au terme de la formation. Le niveau d'intégration est en effet nettement plus élevé un an après la fin de la formation qu'au terme direct de celle-ci. On peut penser que la

même logique sera de mise en ce qui concerne la formation pratique selon INSOS.

L'autre élément à prendre en compte est le niveau des personnes impliquées. Il faut rappeler ici que cette formation est destinée à des personnes ne pouvant pas s'inscrire dans la formation avec attestation pour des raisons de capacités d'apprentissage trop faibles. Il est donc normal que leur intégration sur le marché du travail s'en ressentent... La volonté va toutefois vers une augmentation de cette capacité. Des scénarios sont d'ores et déjà élaborés, comme on le verra un peu plus loin, au chapitre des perspectives.

Le résultat global

Une journée d'information sur le résultat global de cette étude est prévue pour le 28 avril 2010. Le site d'INSOS Suisse peut vous renseigner à ce sujet.

Des expériences positives; des opportunités à renforcer

La plupart des jeunes parvenant au terme de leur scolarité obligatoire montrent une réelle volonté de trouver leur place dans la société. Ils ont une forte volonté d'intégration. Ce que l'on met souvent derrière les termes de « manque de motivation » est le plus souvent à comprendre comme une image de soi à restaurer.

Bien souvent les écoliers qui parviennent au terme de leur parcours dans le cadre de la scolarité spécialisée pensent qu'ils n'ont pas de réelles places sur le marché du travail. Les efforts consentis à l'heure actuelle par les différents acteurs concernés (OFFT, USAM, CSFP, entre autres) tendent à prouver qu'il y a un réel intérêt à privilégier ces jeunes et leur permettre de trouver leur voie sur le marché de l'emploi. INSOS Suisse participe à cette démarche à sa manière, et rencontre un certain succès, comme on a

pu le voir plus haut. Toutefois, certains enseignant-e-s spécialisé-e-s pensent que cela n'est pas suffisant. Il y a en effet toute une série de leurs élèves qui échappent à l'opportunité d'une formation financée par l'AI. Leur atteinte à la santé n'est pas significative; elle ne permet pas de recourir aux mesures prévues par l'assurance. Par contre, ces jeunes ne trouvent pas de places d'apprentissage et les mesures transitoires (semestres de motivation par exemple) ne sont pas suffisantes. Une formation professionnelle en milieu protégé ou avec un accompagnement individualisé intense en entreprise serait nécessaire. Une offre telle que celle développée par INSOS Suisse serait bénéfique à ces jeunes. Elle pourrait du reste être étendue. La question du financement de ces mesures particulières serait à étudier de près...

D'importantes perspectives de développement

On l'a vu, la formation pratique selon INSOS est une base solide. Elle permet d'envisager des développements afin d'atteindre encore mieux son but. Offrir à des jeunes en difficulté une formation qualifiante leur permettant de trouver une place sur le marché du travail reste un défi à relever.

Former en entreprise

Renforcer l'employabilité au terme de la formation est un objectif prioritaire. Pour ce faire, le recours aux concepts dits de « supported education » est d'actualité. Il s'agit de renforcer le suivi en entreprises de jeunes en formation. Nous savons que l'intérêt des entreprises pour de tels projets existe, même si cela demande un effort supplémentaire à l'encadrement. Le retour positif en termes d'image et d'identité d'équipe est réel. Les institutions en charge de la formation pratique selon INSOS ont donc à établir des ré-

seaux et à créer les conditions optimales pour une telle pratique. Cela demande de l'imagination et de la souplesse organisationnelle. La fragilité de certain-e-s apprenti-e-s nécessitent des efforts considérables pour leur permettre d'être et de rester dans une dynamique positive. Dans ce sens, il faut pouvoir prévoir des stages prolongés, des capacités rapides de réintégration dans l'institution, un accompagnement personnalisé de haute performance. Ceci est possible et même déjà réalisé en bien des endroits. Ces initiatives sont à poursuivre et à renforcer.

Intégrer la formation dans le concept global de la formation professionnelle

Le système de la formation professionnelle en Suisse a été réaffirmé en 2004. Il permet une perméabilité entre les différents niveaux de formation. Pour le moment, la formation pratique selon INSOS n'entre pas dans ce schéma. Cette intégration est recherchée.

INSOS Suisse continue d'affirmer que la formation professionnelle devrait être accessible à toutes et tous (voir plus haut). Le modèle développé lors de l'ouverture des formations en deux ans (AFP) est bon, car il renforce cette voie et la rend plus attrayante. Par contre, le niveau d'exigence ayant augmenté, certains jeunes avec grandes difficultés ne peuvent pas accéder au système global de la formation professionnelle.

Il peut arriver que cette situation personnelle soit temporaire et consécutive à un contexte particulier. Rien n'indique en effet qu'une personne entrant dans un cursus de formation pratique selon INSOS ne pourra pas – à terme – intégrer d'autres voies de formation. Aujourd'hui déjà des exemples montrent que des jeunes ont pu s'inscrire (après une année déjà) dans une formation de type AFP. Il est donc important que la formation développée par INSOS Suisse puisse trouver

sa place dans le système global tel qu'il est prévu sur le plan national. Plusieurs pistes sont étudiées et d'ores et déjà en voie de réalisation. Des contacts existent avec l'Office fédéral de la formation et de la technologie (OFFT).

Développer la compatibilité entre les filières

Actuellement, les programmes de formation de la formation pratique selon INSOS se rapprochent le plus possible des plans de formation prévus pour les apprentissages de deux ans. Ils sont néanmoins développés de manière particulière par chaque institution pour ce qui concerne les compétences professionnelles à acquérir. Il n'existe pas d'uniformisation. Viser la compatibilité avec l'AFP, voire avec d'autres filières encore, nécessite à l'évidence que les domaines de formation soient également compatibles. Un travail va devoir être développé avec les Or-Tra des métiers concernés, en vue de permettre cette compatibilité. Ce travail devra se faire de pair avec la question de la désignation des métiers. Des voix se font en effet entendre du côté des représentants patronaux qui souhaiteraient que la question des appellations puisse être revue et co-construite. Les contacts avec l'Union suisse des arts et métiers (USAM) vont directement dans cette recherche de cohérence et de développement. Les discussions sont constructives et permettent d'affirmer ici que la volonté est partagée de pouvoir trouver ensemble des solutions permettant au plus grand nombre d'accéder à une formation qualifiante. Cette collaboration est très précieuse.

Ouvrir à d'autres bénéficiaires

La formation pratique selon INSOS ne peut être actuellement offerte que dans les institutions membres de l'organisation faîtière.

C'est une bonne chose dans la mesure où l'accompagnement de personnes en grandes difficultés nécessite de recourir à des compétences de haut niveau pédagogique. Ceci est nécessaire pour permettre un juste développement et on ne s'improvise pas pédagogue spécialisé, maître socioprofessionnel ou éducateur social.

Par contre, comme nous avons pu le voir plus haut, la formation pratique selon INSOS devrait pouvoir être offerte à un plus large public. En effet, actuellement seuls ceux et celles qui ont droit à des prestations de l'assurance invalidité peuvent bénéficier d'un tel accompagnement. Une telle ouverture restera utile et précieuse. La rendre efficiente nécessitera un travail de lobbying sur le plan politique, et vraisemblablement aussi sur le plan cantonal. INSOS Suisse est en contact avec les représentant-e-s de la Confédération suisse de la formation professionnelle (CSFP). Le thème de l'intégration de la formation pratique telle qu'existante, et également son élargissement, aura à être repris. Il est en tous les cas certain que l'intégration de la FPra dans le système suisse de la formation faciliterait l'ouverture de cette offre.

**En conclusion:
des perspectives encourageantes**

Il est possible ici de l'affirmer: INSOS Suisse a suivi une juste intuition en développant une offre particulière de formation. Bien que très jeune encore, cette voie nouvelle est prometteuse. Elle pose de manière pragmatique le concept de la formation professionnelle pour toutes et tous.

L'évaluation par la «Interkantonale Hochschule für Heilpädagogik» (HfH) de Zurich montre – avant même d'être complètement aboutie – que l'offre est judicieuse et appréciée. Des pistes de développement et de renforcement existent.

Nous saluons ici l'ensemble des actrices et des acteurs qui se sont investis dans ce développement. L'intérêt suscité bien au-delà du monde spécialisé et institutionnel est à relever. Les encouragements sont nombreux et les perspectives sont bien réelles. Nous pouvons dès lors affirmer qu'INSOS Suisse, par sa commission spécialisée «Intégration professionnelle» a vu juste. Son engagement sur cette voie va se poursuivre.

La formation professionnelle de toutes et tous est une chance pour la Suisse. Elle est à saisir et à développer au quotidien!

INSOS Suisse
Jean-Marc Fonjallaz
Responsable a.i. du domaine
Intégration professionnelle
www.insos.ch

Bibliographie

Berufsschule Aarau: *Ein Pilotprojekt im Auftrag von AVUSA*. Internet: http://www.avusa.ch/fileadmin/user_upload/_temp_/Berufsschule_Aarau_.pdf [état 17.02.2010]

Bruderer, P. (2007, juin). *Intégration professionnelle des personnes handicapées*. Postulat déposé au conseil national, Berne. Internet: http://www.parlament.ch/F/Suche/Pages/geschaeft.aspx?gesch_id=20073514 [état 17.02.2010]

Kammermann, M. & Hofmann, C. (2009). *Laufbahnstudie EBA: Arbeitsmarktfähigkeit von Lernenden einer zweijährigen beruflichen Grundbildung*. Zürich: HfH.

Loi fédérale sur la formation professionnelle (LFPr), du 13 décembre 2002. Internet : <http://www.admin.ch/ch/fr/rs/4/412.10.fr.pdf> [état 17.02.2010]

Pärli, K., Lichtenauer, A. & Caplazi, A. (2008). *Literaturanalyse Integration in die Arbeitswelt durch Gleichstellung*. Bern: Bureau de l'égalité pour les personnes handicapées. Internet: <http://www.edi.admin.ch/ebgb/00591/index.html?lang=de> [état 17.02.2010]